

PEROU - PROFIL1. Généralités

Avec une surface de 1'285'216 km<sup>2</sup>, le Pérou compte une population de quelque 21 millions d'habitants, dont 49 % de descendance indienne (quechua et aymara essentiellement) et 15 % d'origine européenne. Un tiers de la population est métis, alors que les descendants de Noirs, Chinois et Japonais forment environ 5 % de la population. Le taux annuel de croissance de la population est estimé à 2,4 %. La capitale est Lima (population estimée à 5,3 millions d'habitants en 1985). Environ 70 % de la population du Pérou réside dans les centres urbains. La région côtière réunit quelque 50 % des habitants.

Environ 60 % des Péruviens parlent espagnol, alors que 35 % d'entre eux s'expriment en quechua. Le Pérou est une république dotée d'un parlement (congrès) bicaméral. Le Chef de l'Etat, M. Alberto Fujimori, ingénieur agronome, a été élu au second tour le 10 juin 1991 et a succédé ainsi à Alan Garcia Pérez.

Une nouvelle constitution est entrée en vigueur le 28 juillet 1980 et a consacré le retour à un régime civil après quelque 12 ans de pouvoir militaire. Elle détermine l'élection du Président au suffrage universel. Le Président, ainsi que le Vice-Président, se voient ainsi accorder un mandat de 5 ans. Parmi ses prérogatives figurent la désignation du Premier Ministre, la présentation de projets de loi, la dissolution des Chambres dans certains cas, l'introduction de lois (avec, toutefois, l'accord des Chambres) et la désignation des membres de la Cour Suprême. Le Congrès est composé de deux Chambres, le Sénat (62 membres représentant les régions) et la Chambre des Députés (180 membres élus selon le système

proportionnel). Parmi ses prérogatives, on peut mentionner l'approbation du budget de l'Etat, celle des propositions de lois et la ratification des traités internationaux. Parmi les organes prévus par la Constitution figure le Tribunal des Garanties Constitutionnelles, composé de 9 membres (3 sont désignés par le Président, 3 par le Congrès et 3 par la Cour Suprême).

Le Pérou est tourmenté par trois maux qui sont l'inflation, la subversion et la dette.

La lutte contre l'inflation constitue une des priorités principales du gouvernement Fujimori, qui s'efforce d'appliquer les recettes du FMI afin de satisfaire aux demandes des principaux bailleurs de fonds du pays. Le "Fuji-shock" a été appliqué immédiatement après l'entrée en fonction du Gouvernement actuel et a obtenu un succès encourageant, vu qu'en quelques mois le taux mensuel de renchérissement a été ramené en dessous du 10% (comparé à un taux autour de 50% lors de son entrée en fonction). Le revers de cette politique est son coût social, en effet, le nombre de péruviens vivant en dessous du seuil de pauvreté, dont la récente épidémie de choléra donne une mesure, est passé de 7 à 12 millions. On estime que le pouvoir d'achat aurait baissé de 60%. Cette thérapie violente a néanmoins été rendue nécessaire en raison du laxisme monétaire du Président Garcia, des ses généreuses subventions aux nombreuses entreprises d'Etat (M. Fujimori, entre-temps, en a privatisé un certain nombre ou envisage de la faire) et, en général, de son recours systématique à la planche à billets dans l'espoir de résoudre les problèmes de l'économie nationale. Les rigueurs du nouveau régime ont entraîné une flambée préoccupante du taux de chômage.

Pour ce qui concerne l'équilibre budgétaire, M. Fujimori n'a pas réussi à s'y tenir lors de sa première année au pouvoir, comme il l'avait promis, mais ceci aurait relevé du miracle.

Le problème de la subversion a commencé au début des années 80 dans la région d'Ayacucho. Le Gouvernement Belaunde s'était borné à nommer un chef civico-militaire dans cette ville en lui donnant quasiment les pleins pouvoirs dans la zone d'urgence constituée par les départements d'Ayacucho, de Huancavelica et d'Apurimac. Mais, à partir de 1985, le mouvement séditionnel "Sentier Lumineux" (SL), dirigé par Abimael Guzman, ancien professeur à l'Université d'Ayacucho, a fait de notables progrès dans pratiquement toute la sierra (région montagneuse du pays) et a étendu son action vers les villes à la suite de la contre-offensive des forces armées et de police.

SL, qui professe une doctrine maoïste pure et dure, proche de celle de la bande des quatre, élimine tous ses ennemis, qu'ils soient de gauche ou de droite. Mais il s'attaque en priorité aux membres des forces armées et de police. Les actions terroristes inopinées aboutissent presque toujours à des assassinats qui effraient la population. Mais ce groupement, composé surtout de jeunes gens frustrés entre 14 et 24 ans issus des milieux petits bourgeois, n'a pas réussi, à cause de son idéologie et de ses méthodes, à entraîner les paysans de la sierra derrière lui. Ces derniers, qui se méfient autant de la répression des forces armées que des actions terroristes, ont fui soit vers les chefs-lieux des départements, soit vers la capitale du pays.

Un autre mouvement, qui porte le nom de Mouvement Révolutionnaire de Tupac Amaru, apparut dans le pays en 1983 et, depuis lors, il n'a cessé d'effectuer des actions séditionnelles. A mi-chemin entre le terrorisme et la guérilla, ce mouvement est très fort dans les régions basses du pays, notamment à Lima. Il défend avant tout les exploités, et sa doctrine se rapproche de celle des mouvements castristes des années 60.

Ces deux mouvements se sont liés aux trafiquants de cocaïne avec lesquels ils ont fait une alliance objective contre le gouvernement. Les trafiquants leur paient un quota et ils peuvent continuer leur activité délictueuse en toute impunité.

Les crimes commis par les deux mouvements précités ont engendré une réaction émanant d'un groupe intitulé "Commando Rodrigo Franco", qui veut faire justice lui-même en se substituant aux autorités et à la police. Il a déjà plusieurs assassinats à son actif, dont celui de l'avocat du numéro 2 du Sentier Lumineux.

Dans un pays miné par la violence sans fin des groupes armés, qui a fait plus de vingt mille morts au cours des dix dernières années, l'exacerbation des inégalités sociales favorise le recrutement d'adeptes pour ces mêmes groupes. Le Président Fujimori estime pourtant que sa stratégie anti-subversive a porté ses premiers fruits avec l'arrestation de plusieurs responsables du parti communiste maoïste Sentier lumineux et du mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA, d'inspiration guévariste). En dotant d'armes à feu les paysans qui se défendaient jusque-là avec des couteaux, des frondes et des gourdins, lors d'attaques terroristes, le Président espère mobiliser "vingt-deux millions de Péruviens contre deux ou trois mille sendéristes", tout en se refusant "pour le moment" de négocier avec les guérillos du MRTA "tant qu'ils n'auront pas déposé les armes". "En un an, nous avons beaucoup progressé", renchérit le général Torres, ministre de la défense, "et si nous devons, dans l'avenir, appuyer et armer des groupes urbains d'autodéfense, nous le ferons".

Mais n'est-ce-pas créer les conditions d'une guerre civile ? Déjà le théâtre de la "sale guerre" s'est étendu à de nouvelles régions, les militaires jouissent d'une plus grande autonomie et, souvent, d'une totale impunité en matière de violations des droits de l'homme. Le Président Fujimori semble toutefois s'être en quelque sorte allié à l'armée (au détriment parfois de ses relations avec les pouvoirs législatif et judiciaire, avec l'Eglise, avec l'opposition et les partis politiques, voire même les membres de son propre parti), probablement pour se mettre à l'abri d'une prise de pouvoir des militaires au cas où le pays devait se précipiter dans le chaos.

Pour ce qui est de la dette, l'ancien Président Alan Garcia Perez (AGP) avait fait du Pérou la "bête noire" des institutions de Bretton Woods, en politisant le problème. Il avait déclaré que son pays ne paierait désormais plus que la contre-valeur du 10. % des exportations annuelles du pays en adressant une forte critique au FMI, responsable par ses exigences, selon lui, de l'appauvrissement des pays du Tiers-monde. Le leitmotiv d'AGP était que le Pérou désirait rembourser ses dettes mais selon ses moyens, en faisant passer le bien-être de son peuple avant celui des créanciers. Cette position a raidi les milieux financiers internationaux et nationaux contre AGP et son parti APRA. Le Gouvernement péruvien n'a pas voulu assumer le paiement des arriérés au FMI, qui a déclaré le pays inéligible en 1986 et ne lui a plus accordé de crédit. Ensuite, le Pérou n'a plus été en mesure de payer ses dettes à la BIRD et à la BID, et ces deux organismes ont gelé leurs crédits, de sorte que le pays s'est trouvé isolé du monde financier international. Cette position du Pérou à l'égard du problème de la dette et des trois institutions financières précitées a aussi eu une incidence négative sur les crédits commerciaux des banques privées.

Le Gouvernement actuel a complètement renversé la politique d'AGP et consacre désormais quelques 60 millions de dollars par mois au remboursement des dettes, ce qui équivaut à un sacrifice pour une société déjà si durement éprouvée. Les nouveaux crédits, pourtant si nécessaires, tardent à arriver en raison de l'image encore très présente à l'étranger du pays sous AGP.

## 2. Relations bilatérales

Le Pérou et la Suisse entretiennent depuis très longtemps des relations étroites et amicales.

Des relations officielles entre les deux pays ont été conclues en 1884, année où la Suisse décida de nommer un Consul honoraire au Pérou, ce que ce dernier pays avait déjà fait 8

ans auparavant en Suisse. Jusqu'à cette année-là, les intérêts suisses au Pérou étaient représentés par d'autres pays, et la décision du Conseil fédéral d'ouvrir sa propre représentation était liée, entre autres, à l'accroissement de la colonie suisse.

La Suisse est actuellement représentée au Pérou par son Ambassade à Lima et par une agence consulaire à Arequipa, provisoirement fermé. La DDA entretient un Bureau de Coordination à Lima également.

Le Pérou se fait représenter en Suisse par son Ambassade à Berne et par plusieurs Consulats (dont les plus importants se trouvent à Genève et à Zurich).

En 1989, 1'936 Suisses résidaient au Pérou, dont près des trois quarts étaient des doubles-nationaux. En 1990, 732 Péruviens avaient leur résidence dans notre pays.

Un aspect très important des relations entre les deux pays est celui de la coopération technique. Le Pérou est, avec la Bolivie et le Honduras, l'un des pays de concentration de la coopération technique suisse en Amérique latine. Une vingtaine de projets sont menés actuellement dans le pays pour une somme annuelle d'environ 8 millions de francs suisses. Cette coopération s'effectue à raison de 64 % dans la sierra (région montagneuse du pays), 21 % dans la forêt vierge (selva) et 15 % sur la côte du Pacifique. En 1988, les principaux secteurs qui recevaient cette coopération étaient les suivants : agriculture et développement rural (50 %), forêts (30 %), secteur informel urbain (3 %) et autres secteurs (18 %). La situation du pays a empiré à la suite de la recrudescence du terrorisme, qui affecte certains projets de coopération technique, notamment dans les régions de Huaraz et de Pucallpa. Il se peut que le terrorisme oblige la DDA à déplacer certains projets dans une zone moins dangereuse, ou même à y mettre fin, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences tragiques pour les paysans de la sierra, principaux bénéficiaires de cette coopération.

Depuis quelques années, aucun crédit n'a pu être accordé par la Suisse au Pérou, qui n'a pas honoré ses engagements pris dans les accords de consolidation de dettes de 1979 et de 1983 en ne remboursant pratiquement rien à la GRE depuis 1984.

On parle d'un crédit mixte depuis 1983, mais, jusqu'à ce jour, il n'a pas pu être concrétisé, car la GRE n'est pas prête à en assumer la garantie.

Pour ce qui est des relations commerciales, les exportations suisses, composées essentiellement de produits chimiques et de machines, ont beaucoup baissé à partir de 1988. L'année dernière, elles ont atteint 75,7 mios de fr. (128,8 en 1987), alors que les importations se sont élevées à 25,6 mios (34 mios en 87). La baisse des exportations suisses est due au fait que le Pérou a fortement restreint ses importations pour faire face à la crise économique et épargner ainsi des devises.

La Suisse, de son côté, a importé en 1987 des marchandises pour une valeur de 25,6 mios de francs, essentiellement des produits agricoles et textiles.

En matière culturelle, l'absence d'un accord dans ce domaine entre les deux pays, voulue par la Suisse, n'a pas empêché le déroulement de manifestations de ce genre tant en Suisse qu'au Pérou. Ce dernier a présenté en 1984 une exposition d'objets anciens et de peintures à Schaffhouse et, en 1988, une exposition consacrée à l'or du Pérou au musée de l'Hermitage de Lausanne, avec deux cent-cinquante pièces provenant du musée de l'or de Lima.

De son côté, notre Ambassade a présenté à Lima et parfois aussi en province (Arequipa) des expositions consacrées aux thèmes suivants :

- Adolphe Appia, le spécialiste genevois de la mise en scène, à la Galerie du Banco Continental
- Photographes suisses de 1840 à nos jours, à l'auditoire du Banco Continental

- Le Corbusier et son influence sur l'architecture au Pérou, au Collège des architectes de Lima
- des photographies sur le thème Jura-Uri, à l'Alliance française de Lima
- l'architecte Mario Botta, à la galerie d'exposition de la Municipalité du district de Miraflores de Lima.

D'autre part, des récitals de piano du pianiste Werner Bärtschi ont été organisés à Lima en 1986 et en 1989, respectivement à l'Institut culturel nord-américain et à la grande salle de l'école Santa Ursula, le dernier sous les auspices de la Société philharmonique. M. Bärtschi s'est produit aussi à Arequipa à l'Institut culturel nord-américain. Le pianiste Charles Dobler a également donné des récitals en 1987 à Lima et à Trujillo. En octobre 1988, l'eurythmiste belge Pierre Massaux, qui vit en Suisse depuis plusieurs années, s'est produit à Lima, accompagné de la pianiste suisse Evelyne Dubourg, à la salle Santa Ursula.

En outre, une quinzaine du cinéma suisse à la filmothèque de Lima a pu être organisée en février 1989. Des films ont aussi été présentés à cette occasion à Arequipa, Cajamarca et Trujillo.

### 3. Visites bilatérales

- Au Pérou : le Chef de la Division politique II, l'Ambassadeur Simonin, en 1990

### 4. Accords bilatéraux

#### Aviation

RS/SR 0.748.127.196.41

Accord du 23 novembre 1956 relatif aux services aériens, entré en vigueur le 18 juin 1959

(RO 1959, 654 / AS 1959, 632)



Commerce extérieur

RS/SR 0.946.296.411

Accord commercial du 20 juillet 1953, entré en vigueur le 21 octobre 1954

(RO 1955, 287 / AS 1955, 279)

Coopération économique et technique

RS/SR 0.973.264.11

Accord du 29 janvier 1976 concernant un prêt d'aide financière de 10 millions de francs suisses, entré en vigueur le 26 mai 1977

(RO 1977, 1389 / AS 1977, 1389)

RS/SR 0.973.264.12

Accord de consolidation du 23 mars 1979, entré en vigueur le 23 mars 1979

(RO 1979, 633 / AS 1979, 633)

Echange de lettres des 16/19 novembre 1981 entre le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures de la Confédération suisse et le Président du Conseil des Ministres du Pérou désireux d'encourager et de renforcer la coopération économique, financière et technique entre la Suisse et le Pérou, entré en vigueur le 19 novembre 1981

(non publié)

Accord du 28 décembre 1983 concernant le rééchelonnement de dettes péruviennes, entré en vigueur le 28 décembre 1983

(non publié)

RS/SR 0.974.264.1

Accord de coopération technique du 9 septembre 1964 (Accord-cadre), entré en vigueur le 31 octobre 1964

(RO 1965, 1004 / AS 1965, 992).

DFAE/DIVISION POLITIQUE II

p.B.15.21. Pérou - LU/HMJ

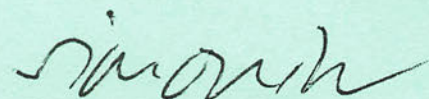
Berne, le 6 août 1991

*Original direkt weitergeleitet*

Note à Monsieur le Conseiller fédéral Otto Stich,  
Chef du Département fédéral des finances

En vue de votre entretien du vendredi 9 août prochain avec le Ministre péruvien de l'économie, M. Carlos Bolona, nous vous prions de trouver ci-joint un profil sur le Pérou comprenant l'état de nos relations bilatérales avec ce pays.

Le Chef  
de la Division politique II



(Simonin)

Copie (avec annexe) : JAC, SI, CFR, LU

DG - 7. Aug. 91 - 10